PRÉSENTATION SUCCINCTE DE LA FORMATION

La certification « Prévention des risques liés à l'amiante pour le personnel cumulant les fonctions d'encadrant technique et/ou d'encadrant de chantier et/ou d'opérateur en sous-section 4 » vise à certifier les compétences des travailleurs ou des travailleurs ayant, au sein de l'entreprise, la responsabilité relevant de chacune des fonctions exercées. Elle est obligatoire pour intervenir dans des situations présentant des risques d'exposition à l'amiante lors d'interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

OBJECTIFS

Compétences attestées :

Quand un même travailleur et/ou employeur assure les fonctions d'encadrant technique et/ou d'encadrant de chantier et/ou d'opérateur en sous-section 4, en plus des compétences attestées pour ces catégories de personnels, les compétences suivantes doivent également être attestées :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entrainer la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'empoussièrement et d'exposition induits;
- Appliquer les principes généraux de ventilation et de captation des poussières à la source et/ou faire appliquer les principes de ventilation et de captation des poussières à la source;
- Sur la base de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire articulé, selon les cas, avec un plan de prévention ou un PPSPS et/ou le faire appliquer et/ou l'appliquer ;
- Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Les mises en situation sur des plateformes pédagogiques sont déterminées selon les fonctions exercées par le stagiaire.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Matin:

- Accueil
- Rappel du contexte réglementaire
- Retour d'expériences des stagiaires
- Caractéristiques de l'amiante & matériaux impactés
- Evolutions réglementaires
- Droits individuels et collectifs/responsabilités
- Réglementation au travail
- Les moyens de protections individuels et collectifs
- Installation et contrôles
- Fin d'intervention

Après-midi:

- Evaluation théorique en salle
- Evaluation pratique sur plateforme
- Synthèse de la formation

PÉDAGOGIE

- Matériel technique (plateforme pédagogique)
- Diaporama interactif
- Documents de travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1/ Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives aux risques liés à l'amiante dans l'exercice de son activité, à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante et à l'élimination des déchets amiantés, y compris leur transport, à la connaissance des matériaux amiantés, des techniques

DUREE

1 jour soit 7h

PUBLIC CONCERNE

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents, techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

PREREQUIS

Aptitude médicale au poste de travail à jour. Ce prérequis est exigé pour l'ensemble des 4 catégories de public. Maîtrise de la langue française. Avoir + de 18 ans.

CONDITIONS D'ACCES

Aucune condition.

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé pour faciliter leur parcours.

LIEUX DE FORMATION



MODALITES D'INSCRIPTION

Par bulletin d'inscription.

EFFECTIF

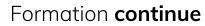
Ouverture de la formation à partir de 6 stagiaires.

MODALITES DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement Pôle Emploi
- Plan de développement des compétences

TARIF

290 € Net de taxes



d'intervention les moins émissives en fibres, aux limites d'efficacité des équipements de protection individuelle utilisées lors des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, à la valeur limite d'exposition professionnelle et aux modalités de son contrôle, ainsi que les modalités de restitution de chantier, à la nature des documents permettant de connaître la présence d'amiante.

2/ Une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité et aux fonctions exercées par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à évaluer les risques liés à l'intervention, mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination), gérer l'élimination des déchets amiantés, réagir en cas d'incident/d'accident et mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

INTERVENANT(S), OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

DATES

Nous consulter pour toute demande de dates.

Vous souhaitez en savoir plus?

www.batiment-cfa.bzh

Taux d'insertion Journées Portes Ouvertes Découverte des métiers Conditions d'accessibilité

Toutes nos offres de formation sur

www.batiment-cfa.bzh

Mis à jour le 14/02/2025